

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7397392901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7397392901>

Cette annonce a été mise en ligne le **26 février 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*SAS LA MAISON DU CONSEIL
Office Notarial à ANGERS (49),
14 rue Chevreul*

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe GRASTEAU, notaire associé de la Société Par Actions Simplifiée « LA MAISON DU CONSEIL », titulaire d'un Office Notarial à ANGERS (49023), 14 rue Chevreul, le 20 février 2025 a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BOULYMMOBILIER.

Siège social : ANGERS (49000), 37 boulevard Foch.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : NEUF CENTS EUROS (900,00 EUR).

Objet: l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location meublée (location nue exclue), et la vente de tous biens et droits immobiliers et mobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers et mobiliers en question.

Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de ANGERS.

Gérance : Monsieur Laurent BOULY, demeurant à ANGERS (49100), 105 rue Haute de Reculée, est désigné en qualité de premier gérant pour une durée illimitée.

*Pour avis,
Le notaire.*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex